

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Contrôleur Section/Spécialité/Série : Interne  
 Epreuve : Missions DGCCRF Matière : ..... Session : 2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## 1°) Rôle et habilitations de la DGCCRF en matière de sécurité des produits

Les alertes sur les produits "Buitoni" ou "Kinder" en 2022, ou encore en 2023 le produit "Striped" anti putraïses de lit et les croûtes de tabouret avec un seuil élevé en plomb, démontrent régulièrement la nécessité des contrôles sur la sécurité des produits mis sur le marché.

En 2023, 916 alertes ont été traitées par la DGCCRF. Cela représente environ deux millions de produits rappelés ou retirés du marché.

Ces exemples démontrent le rôle prégnant de la DGCCRF sur le contrôle large de marché sur la plus sécurité des produits et services. Pour mieux appréhender le rôle de cette direction du ministère des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique, nous détaillerons dans un premier temps les habilitations de ses agents, avant de nous focaliser sur les pouvoirs de ces derniers, et terminer sur les suites données aux enquêtes.

## Les habilitations de la DGCCRF

Garante de l'ordre public économique, la DGCCRF détiert trois missions : la protection économique du consommateur, la régulation concurrentielle des marchés et la sécurité des produits et des services (afin de protéger l'intégrité physique des

consommateurs)

Cette dernière mission reste primordiale -

Pour ce faire le code de la consommation (dans son livre 5, titre 1) et le code de commerce (livre 4) donnent des habilitations aux agents CCRF pour rechercher tout manquement ou toute infraction -

Leurs investigations concernent tout type d'établissement, de la conception à la distribution, dès lors qu'un consommateur final est concerné -

Face aux pratiques illicites de certains professionnels, le rôle de la DGCCRF est central car la consommation concerne soixante-seize millions d'individus.

Les habilitations des agents CCRF détaillées dans les articles L.511 et suivants, autorisent le contrôle des établissements dès la première mise sur le marché (production ou importation) dans le cadre du CPOM (contrôle première mise sur le marché).

Les agents vérifient que les processus sont bien clairs, que des auto-tests existent. Et en cas de crise ou d'alerte, l'établissement doit avoir prévu une procédure de rappel / retrait pour gérer cette crise. Ces contrôles sur la fiabilité des produits et des services se poursuivent tout le long du processus, jusqu'à la distribution aux consommateurs, et après - les agents peuvent contrôler les magasins physiques, entrepôts, camions - - -

D'autres codes peuvent donner des habilitations, pour partie, aux agents de la DGCCRF : code de la santé, de l'environnement - - -

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la DGAL est seule compétente pour la sécurité sanitaire

des produits alimentaires ; la DGCCRF ne gère que le contrôle de l'aspect loyauté des produits alimentaires. Le livre IV du code de la consommation est consacré à la sécurité. La DGCCRF est compétente pour tous les produits non alimentaires, à destination des consommateurs.

Depuis 2024, elle est l'autorité administrative de contrôle des produits cosmétiques et des excès de tabouage, mission qu'elle partageait jusqu'à lors avec l'ANRS (Agence nationale des produits de santé et des médicaments).

Pour remplir ses missions de sécurité, les agents CCRF possèdent des pouvoirs.

## II les pouvoirs des agents de la DGCCRF.

Ces pouvoirs sont listés dans les articles L.512 et suivants du code de la consommation.

En plus de son droit à information et communication de documents, de convocation des professionnels, de se faire accompagner par un expert lors de ses contrôles, d'utiliser un nom d'emprunt ou encore dissimuler la révélation de son identité d'inspecteur, l'agent CCRF peut saisir des marchandises pour analyse auprès d'un des 11 laboratoires (SCL, laboratoires partagés avec les douanes). Il peut également les consigner, en attente des résultats d'analyse.

Selon le résultat du laboratoire, l'agent de la CCRF peut demander aux professionnels de rappeler ou retirer les produits dangereux.

La DGCCRF a développé une plateforme Rappel Cons qui permet de regrouper tous les produits alimentaires et non alimentaires révélés dangereux ou pour lesquels existent des anomalies. Cette plateforme est gérée conjointement avec la DGAL et la DGPR (Direction générale de l'alimentation .3.1.9.

et la Direction générale de la prévention des risques).  
En cas d'alerte sur un produit non alimentaire, la  
gestion est confiée à l'unité d'alerte, au niveau  
de l'Administration centrale. C'est cette unité qui  
s'adressera aux directions départementales concernées  
pour recueillir toutes les informations, elle fera ensuite  
une diffusion au niveau national pour le retrait  
rapide des produits en cause.

Au niveau européen, l'information est également  
transmise sur une plateforme RAPEX afin de  
couvrir tous les canaux de distribution communautaire.

L'UE reste très sensibilisée à cette thématique de  
sécurité : avec le règlement DSA "Digital services  
act", les grands acteurs du numérique, les GAFAM  
ont également des obligations élargies, avec, en cas  
de problématiques sur un produit, d'engager les  
consommateurs qui l'ont acheté.

En mai dernier, la loi SREN (sécuriser et  
réguler l'espace numérique) est venue adapter les  
règlements DSA et DNA au niveau national.

La DGCCRF est compétente pour le contrôle de  
respect du DSA.

Les agents CCRF ont également vu leurs pouvoirs  
élargis par la loi DADUE 2020, qui leur permet  
d'effectuer une injonction numérique si un professionnel  
d'un site internet n'a pas pu être identifié, ou si  
un professionnel n'a pas déféré à une injonction faite  
précédemment.

Les suites données aux contrôles des agents CCRF en  
matière de sécurité des produits non alimentaires  
sont le plus souvent des injonctions (numériques,  
exemple de Shear en 2021). Cela peut se traduire  
aussi par des procès-verbaux pénaux : par exemple  
à l'encontre d'influenceurs qui promouvaient des allégations  
interdites en matière de santé (blanchiment

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Contrôleur Section/S spécialité/Série : InterneEpreuve : Mission Ddcrf Matière : ..... Session : 2024**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des dents, actes de chirurgie esthétique). 35 dossiers pénaux concernant l'influence commerciale pour les années 2022 et 2023 sont maintenant à la main de la justice. En cas de problème sur la sécurité générale d'un produit, un arrêté sera établi pour cesser la commercialisation. La Ddcrf utilise largement la communication via internet ou la plateforme Rappel Conso pour sensibiliser et informer les consommateurs et utilisateurs sur des produits présentant des anomalies.

2°) La lutte contre les fraudes sur l'origine des produits et des denrées par la DGCCRF.

Des cépes made in France qui proviennent de Roumanie, ou encore des miels certifiés IGP (indication géographique protégée) ou des trahinettes prétendant congues localement, autant d'allégations ou d'informations erronées. La loyauté des produits reste un enjeu primordial pour des consommateurs, qui sont prêts à payer un prix plus haut pour un produit de qualité, labellisé. C'est également préjudiciable pour les entreprises vertueuses qui veulent bien faire et subissent une concurrence déloyale.

La DGCCRF, par sa mission de protection économique du consommateur, contrôle les fraudes touchant à l'origine des produits.

Pour ce faire elle utilise des moyens pour mieux les détecter (I) et des sanctions à la mesure des infractions (II).

### I La recherche de la fraude

La DGCCRF, de par son nom, "Répression des fraudes" joue son rôle dans la détection de celles-ci.

La directrice générale, Nadiae Sarah LAOUCHE, en mai dernier, a indiqué lors de la présentation du bilan de l'activité 2023, que la recherche de fraude est et sera le cœur du métier de la CCRF, pour cibler les pratiques les plus dommageables à l'économie.

Pour ce faire, l'instrument utilisé concerne **6.1.9.**

le ciblage des enquêtes dès de la conception du PNE (Plan national des enquêtes). Grâce à la plateforme Signal Conso, à l'apport de l'IA (intelligence artificielle) à l'existence de la cellule numérique ou encore l'apport de la CRAFE (cellule de renseignements anti-grands économiques), ou les partenariats avec d'autres ministères et administrations, la DGCCRF fait le focus sur les thématiques les plus impactantes. Concernant l'origine des produits, des tâches nationales (TN) ou régionales (TR) s'intéressent plus particulièrement aux produits biologiques (avec des mentions fabriqués) ou aux allégations "made in France".

A cet effet, dans le cadre des contrôles Egalim, dix mille contrôles sont prévus pour 2024, avec le contrôle sur la traçabilité des produits alimentaires.

La ministre Olivia Grégoire, a déclaré qu'un nouveau logo allait voir prochainement le jour "origine info" pour mieux identifier les composants entrants dans un produit transformé.

La lutte contre les fraudes sur l'origine est primordiale car elle est d'importance nationale pour préserver les agriculteurs et les industriels qui ont investi dans un processus exigeant (cahier des charges) et coûteux (notre modèle social de protection).

La DGCCRF reste vigilante et mobilisée sur l'information du consommateur afin que ce dernier ait une connaissance éclairée pour effectuer ses achats.

Les agents<sup>CRAFE</sup> par leurs contrôles documentaires (bons de livraison, bons de commandes, factures) mais aussi par des visites dans les locaux, peuvent remplir ce rôle de détection des fraudes.

Etant un des quatorze chapitres de

plan stratégique précédent, ce focus a été reconduit pour le prochain plan.  
Pour atteindre cet objectif, la DGCCRF dispose de moyens.

## II La recherche de la fraude : les moyens.

La DGCCRF se développe (via sa cellule numérique) des outils plus performants utilisant l'IA, avec notamment "le polygraphe", un système qui permet d'identifier d'éventuels faux avis en ligne.

En effet des professionnels peu scrupuleux utilisent des moyens non loyaux, comme les "dark-patterns" (procédés interdits marketing, qui consistent à biaiser l'acte d'achat sur internet, par des cases pré-cochées, un panier qui se remplit automatiquement...).

Ces pratiques commerciales sont déloyales (cf art L121-1) et parfois trompeuses (L121-2 et L121-3) ou réputées trompeuses (L121-4).

De plus, tricher sur un produit génère un chiffre d'affaires indu - La DGCCRF s'appuie sur le code de la consommation (Livre 1, qui détaille l'information attendue par le consommateur ainsi que les pratiques commerciales (réglementées, interdites...) existantes.

Si une tromperie ou une falsification est constatée par un agent CCRF, les suites envisagées sont pénales avec une sanction pour une PCT, pouvant aller jusqu'à 300.000 euros d'amende et 2 ans de prison. Cette sanction peut être assortie de pénalités.

Enfin pour donner plus d'impact à son rôle et aux sanctions prononcées, la DGCCRF publie régulièrement sur son site. Elle demande également à la personne morale ou physique de communiquer sur le site, ou sur le lieu d'exercice de l'activité.



(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Contrôleur Section/S spécialité/Série : InterneEpreuve : Missions DGCCRF Matière : ..... Session : 2024**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

les pouvoirs des agents CCRF ont également été étendus avec l'injonction numérique (Loi DDA DUE 2020) qui permet d'atteindre les opérateurs sur internet. Mais, également avec la loi SREAR de 2024, le DSA a <sup>été</sup> adapté ce qui donne plus de responsabilités aux GAFAN : ils doivent donner dorénavant des informations quant aux biens commercialisés sur leur plateforme, pour plus de transparence dans les produits et les pratiques.

De plus à partir de 2025, Rappel Conso sera intégré à la plateforme signal Conso pour mieux sensibiliser les consommateurs.





